



DURÉE DE L'ACTION

- 8 mois : 714h en centre. 315h en entreprise.
- La durée peut être personnalisée en fonction des résultats du positionnement.

DATES DE SESSION

- Du 04/10/2021 au 10/05/2022.
- Du 23/11/2022 au 23/06/2023

VOIE DE FORMATION

- Formation professionnelle continue

ACCESSIBILITE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent handicap au 03.26.68.66.11

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- **8 modules « cœur de métier »** correspondant aux 3 CCP de l'agent de loisirs :
 - Accompagner un public sur un site de loisirs
 - Participer à l'activité boutique sur un site de loisirs
 - Participer à l'activité restauration légère sur un site de loisirs
- **Modules d'accompagnement au projet de certification et d'insertion professionnelle** : périodes d'application en entreprise, SST, anglais, Techniques de Recherche d'Emploi et préparation à la certification (dont jurys blancs).

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Formation en lien avec les CCP validés de niveau 4 et plus.

DEBOUCHES POSSIBLE

Animation en structure de loisirs, tourisme, restauration légère, vente,...

MODALITÉS D'ALTERNANCE

- 3 périodes en entreprise.
- Évaluation sur le lieu de stage par le formateur référent et le tuteur.
- Livret de suivi des acquis en entreprise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel.
- Alternance de période en centre et en entreprise.
- Alternance de mises en situation et d'apports théoriques.
- Plateaux techniques équipés (magasin et cuisines pédagogiques).
- Mise à disposition des EPI.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction
- Bilan intermédiaire et final de l'action
- Taux de réussite à la certification : **85,71 %**
- Taux d'insertion dans l'emploi : **88%**

PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire.
- Appétence pour développer la langue anglaise
- Prise en compte des conditions de travail

COÛT DE LA FORMATION

Formation financée dans le cadre d'un marché avec le Conseil Régional + Financement FSE.

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Formation financée dans le cadre d'un marché avec le Conseil Régional + Financement FSE possible
- Rémunération possible par Pole Emploi (AREF) ou par la Région GRAND EST (LAREMU)



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Demandeur d'emploi ayant validé un projet professionnel.
- Prescription par Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi.

MODALITÉS D'ACCES DES DEMANDEURS

- Entretien + tests de positionnement.
- Délais d'accès à l'action : informations collectives et entretiens individuels en septembre 2021 pour un démarrage le 4 octobre 2021.
- Délais d'accès à l'action : informations collectives et entretiens individuels en Octobre / Novembre 2022 pour un démarrage le 23 Novembre 2022.

